

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MINGAN MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 17 décembre 2024 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES:

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe Le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay

ABSENCE(S):

Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont

SONT AUSSI PRÉSENTS:

La directrice des finances et greffière-trésorière adjointe madame Joanne Parent Le directeur de l'aménagement et directeur général adjoint monsieur Philippe Gagnon La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin

Ouverture de la session

Le préfet monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session spéciale à 16 h 30.

2024-12-1677

Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 17 décembre 2024 à 16 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 17 décembre 2024 à 16 h 30.

2024-12-1678

AVIS DE MOTION

Règlement n° 01-2025 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2025

AVIS DE MOTION est donné par le préfet suppléant monsieur Alain Thibault, que lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, le règlement n° 01-2025 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2025.

QU'une copie du règlement n° 01-2025 soit remise avec le présent avis et qu'une demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite lors de son adoption.

Période de questions

Aucune question.

2024-12-1679	Levée de la session IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe, ET UNANIMEMENT RÉSOLU : QUE la session spéciale du 17 décembre 2024 à 16 h 30 soit levée à 16 h 31.			
				
	Denis Miousse Préfet	Joanne Parent Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe		
	En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2 ^e alinéa de l'article 142 du <i>Code municipal du Québec</i> .			

Denis Miousse

Préfet